

RÉUNION DU 14 JANVIER 2026

Convocation : 8 janvier 2026

Affichage : 16 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze janvier, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le huit janvier, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

Étaient présents :

BARBÉ Stéphane, NÉE Marcel, TRAVERS Chantal, ROINÉ Philippe, PLATON Guillaume, LEPOITTEVIN Béatrice, BASNIER Laurent, PRUNIER Laure, HAMON Martine, GÉRAULT Carole, DESMEULLES Sébastien, MOUGEAT Aurélie, MOUCHEL Paul-Albert.

Absents excusés : COLARD Antoinette (pouvoir donné à Stéphane BARBÉ), HENRY Jean-François (pouvoir donné à Laurent BASNIER) et CHEVASSUT Amélie (pouvoir donné à Sébastien DESMEULLES).

Secrétaire de séance : DESMEULLES Sébastien

Début de la séance : 20H30

ADRESSAGE : CORRECTION D'UNE ERREUR MATÉRIELLE

Lors de la réunion du 19 novembre 2025, le conseil municipal avait validé la liste de toutes les adresses de la commune. Après réflexion, quelques ajustements sont nécessaires :

La « Route de l'Eau Galot » existe également à Brix, et le risque de confusion existe, notamment pour les secours, car les deux routes sont très proches. La commission en charge du projet d'adressage propose de remplacer la « Route de l'Eau Galot » par la « Route du Câble ».

Ensuite, une modification de « l'Impasse des Tourterelles » est nécessaire, car ce nom doit être conservé pour la future route qui fera la jonction entre le rond-point qui va être créé aux « Jouannes » et qui rejoindra le « Blanchuquet ». De ce fait Paul-Albert MOUCHEL propose de renommer cette impasse « l'impasse de la Renardière », du nom de la parcelle à laquelle elle mène.

Enfin, pour les impasses de « La Gauvinerie » et des « Chèvres », il semble nécessaire de maintenir le nom du lieu-dit « ZA Les Chèvres ».

Les travaux de numérotation vont débuter et une question se pose concernant la « Route des Martins ». Au vu de la configuration de la route, la numérotation en métrique est préconisée et afin d'éviter de trop grands numéros, le début se fera depuis les « Brûlins » vers le « Carrefour des Terres ».

EXTENSION DE LA GARDERIE : TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

Le conseil municipal décide de valider le devis de l'entreprise Fautrat BTP pour la construction d'un mur de soutènement le long de la route en lieu et place du talus existant, prévu initialement. Le montant du devis présenté est de 11543,93 € HT.

La PMI a imposé une ouverture à distance de la grille d'accès avec visiophone. Les travaux de la cour étant trop avancés pour permettre le passage de gaines, le conseil municipal valide une solution sans-fil d'un montant de 2150 € HT.

Les enrobés ne sont pas encore réalisés, car les centrales n'ont pas encore rouvert. Ils seront réalisés quand les conditions climatiques le permettront. L'ouverture est toujours espérée pour les vacances de février.

REEMPLACEMENT D'UN VIDÉOPROJECTEUR INTERACTIF

Philippe ROINÉ informe l'assemblée qu'un des vidéoprojecteurs interactifs de l'école a cessé de fonctionner et qu'il n'est pas réparable. Le conseil municipal valide le devis proposé pour le remplacement de l'appareil est de 1897 € HT.

DEVIS TONTE STADE 2026

L'entreprise « ACTP » est reconduite pour la tonte du stade. Le devis proposé d'un montant de 4044,88 € HT est validé (4 % d'augmentation par rapport à 2025). Ce montant sera inclus dans la demande de participation faite aux communes ayant signé la convention de participation aux frais de fonctionnement des stades utilisés par le SCUDD.

RADAR PÉDAGOGIQUE : EXTENSION DE GARANTIE

Le conseil municipal décide de contracter une extension de garantie de 3 ans pour le radar pédagogique installé à l'entrée du bourg, pour un montant de 199 € HT par an.

CONTRAT DE MAINTENANCE PRÉVENTIVE DU POSTE DE RELEVAGE DE L'ATELIER

La commune possède, au presbytère, un poste de relevage d'eaux usées contenant deux pompes pour lesquelles un contrat de maintenance préventive est proposé. L'assemblée, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer le contrat proposé par l'entreprise C.B.M. pour un montant de 620 € HT pour l'année 2026.

CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE ET CYBERSÉCURITÉ

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat de maintenance proposé par la société « JALIMANI ». Elle inclut la maintenance informatique et une cybersécurité managée, basé sur une surveillance continue et proactive des systèmes informatiques, aussi bien sur les postes que sur les infrastructures serveurs.

Le montant de la prestation est de 1740 € HT pour un an et le contrat porterait sur les postes de l'école, de la mairie et de l'accueil de loisirs.

DEMANDES DE PARTICIPATION AUX VOYAGES SCOLAIRES

Dans le cadre de l'accord de principe donné lors du conseil municipal du 19 novembre 2025, sept demandes de participation ont été déposées en mairie pour les collégiens de 4^{ème} qui vont en voyage scolaire à la montagne. Les sept dossiers étant complets, le conseil municipal donne son accord pour le versement de la participation de 50 euros par famille.

DEMANDE DE SUBVENTION DU HORSE-BALL ETRIER CHERBOURGEOIS

Par un courriel en date du 2 décembre 2025, le bureau du HBEC sollicitait la commune pour une aide exceptionnelle et ponctuelle en raison d'importants travaux nécessaires sur le véhicule leur servant à se rendre aux différentes compétitions auxquelles le club participe.

Un devis de travaux de 4800 € a été établi pour la remise en état de leur camion alors que la totalité de leurs avoirs n'atteint pas les 4000 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal donnent leur accord pour le versement en avance de leur subvention annuelle, et pour une augmentation de son montant à 1350 euros au lieu des 700 euros habituellement versés.

La dépense sera prélevée sur l'article 65748 du budget 2026.

CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DES STADES UTILISÉS PAR LE SCUDD

Monsieur le Maire présente la nouvelle convention proposée entre les communes de Hardinvast, Martinvast, Saint-Martin le Gréard, Sideville, Teurthéville-Hague, Virandeville et Tollevast.

Cette convention vise à organiser la répartition des dépenses d'entretien, de fonctionnement et d'investissement des stades de Tollevast, Hardinvast, Martinvast et Virandeville, ainsi que la halle de Teurthéville-Hague, utilisés par le Sporting Club Union Douve Divette (SCUDD).

Le Maire rappelle les principaux points de la convention :

- Répartition des frais de fonctionnement entre les sept communes membres, au prorata du nombre d'habitants.
- Pour l'investissement, la commune propriétaire du stade prend 50% de la somme HT après subventions, et les 50% restants sont répartis aux six autres communes au prorata du nombre d'habitants.
- Particularité de la halle de Teurthéville-Hague, dont l'entretien relatif au sol et aux rideaux sera financé à hauteur de 75 % par la commune propriétaire et 25 % par les autres communes.
- Engagement de chaque commune à provisionner 1 €uro par habitant et par an pour les investissements futurs quand il n'y a pas de dépense d'investissement dans l'année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la convention et autorise le Maire à la signer.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Élections : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en cas de dissolution de l'assemblée nationale, un double scrutin municipales / législatives pourrait être envisagé les 15 et 22 mars 2026.
- Tempête Goretti : Monsieur le Maire remercie les tollevastais pour l'élan de solidarité entre habitants constaté au cours de cet épisode. De même, le personnel communal est remercié pour le travail effectué et pour leur prise d'initiative.
- Tempête Goretti : Stéphane BARBÉ fait un état des dégradations subies dans la nuit du jeudi 8 au vendredi 9 janvier :
 - La toiture du presbytère est abimée et il est probable que celle-ci doive être intégralement remplacée.
 - La toiture du clocher côté Nord doit également être remplacée.
 - Quelques ardoises ou tuiles sont à remplacer sur différents bâtiments communaux (Mairie, chapelle Saint-Pierre, vestiaires du stade, logement communal).
 - La couverte a été arrachée sur la salle Yves Hairon.
 - Le petit train situé dans la cour de l'école maternelle a été couché par le vent. Quelques réparations seront nécessaires pour sa remise en état.
 - Le portail du logement a été arraché, comme un volet au presbytère.

La déclaration a été faite à l'assurance, qui est en attente des devis pour la réparation ainsi que de photos des dégâts. Une franchise de 600 €uros reste à la charge de la commune pour les bâtiments ainsi qu'une franchise de 200 €uros pour le petit train de l'école maternelle.

- Bibliothèque : Martine HAMON demande plus de signalisation pour la bibliothèque, car le nombre d'adhérents est en baisse. Il serait intéressant qu'elle soit plus visible afin de toucher de nouveaux adhérents.
- La prochaine réunion aura lieu le mercredi 11 mars 2026.

Fin de la séance : 23h00